



Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 15 Avril 2021
(Ajournement du Conseil Municipal du 12 Avril 2021)

Convocation **URGENTE** :
Date de convocation : 13 Avril 2021
Date d’Affichage : 13 Avril 2021

Date d’affichage compte rendu 22 Avril 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Présent (e) s : Nadège PLACÉ, Franck SULPICE, Aurélie MERLET, Patrick MUSSAT, Isabelle PICHON, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Jérôme HALLIER, Annie CHAUVET, Stéphane GOOSSENS, Coralie LE ROUX, Patrick VITET, Laurence GARNIER, Hugues PHILOUZE, Pascal RABEVOLO, Jean-Pierre MAZZOBEL, Christian JOUANNET,

Absents excusé(e)s : Didier BEAUCHÊNE donne pouvoir à Nadège PLACÉ

Absent(e) s : Jonathan CHABAUD donne pouvoir à Patrick MUSSAT

Secrétaire de Séance : Cédric BIDON

Délibération N° 2021-03-00

Objet : Débat portant sur la politique générale

L’assemblée est invitée à débattre sur la politique générale de la commune. Après les différents échanges des conseillers, Madame le Maire clôt le débat .

Le Conseil Municipal prend acte .

Délibération N° 2021-03-01

Objet : Répartition des produits des amendes de police 2020

Présentation : Cédric BIDON

Le département sollicite les communes pour répartir les produits des amendes de police 2020. Celles-ci doivent concourir à l’amélioration des transports en commun et des conditions générales de sécurité. Aussi la commune propose-t-elle d’améliorer la sécurité des habitants par la mise en place d’une signalétique aux abords des deux écoles de la commune, pour la somme de 3047.38 € HT. Après en avoir délibéré, sur présentation de **Madame le Maire, l’assemblée délibérante se prononce à la majorité absolue, 16 POUR, et 3 CONTRE** (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET)

Délibération N° 2021-03-02

Objet : Compte de gestion du budget principal 2020

Madame le maire précise que seules les personnes présentes votent le Compte de gestion

Madame le Maire ne pouvant le voter propose Monsieur Samuel GOUY à la présidence. MR Pascal Rabevolo se présente également. Après avoir voté à main levée, Mr Samuel GOUY est élu à la majorité absolue,

Délibération présentée sous la présidence de Monsieur Samuel GOUY,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après avoir entendu l’exposé du Président de séance, après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à main levée,

DÉCIDE à la majorité absolue - 12 POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION

D’ARRÊTER le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l’ordonnateur,

DIT n’appeler ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 2021-03-03

Objet : Compte Administratif du budget principal 2020

Madame le maire précise que seules les personnes présentes votent le Compte Administratif

Madame le Maire ne pouvant le voter propose Monsieur Samuel GOUY à la présidence. MR Pascal Rabevolo se présente également. Après avoir voté à main levée, **Mr Samuel GOUY est élu à la majorité absolue**, Conformément à l'article L.2121-31 et L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à voter par chapitre le compte administratif de l'exercice 2020 tant en dépenses/recettes de fonctionnement que d'investissement.

Sous la présidence de Monsieur Samuel GOUY et après la présentation du Compte Administratif

DÉCIDE à la majorité absolue, de confirmer les résultats d'exécution du Compte Administratif 2020 des comptes de fonctionnement et d'investissement par chapitre : 12 POUR, 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Pierre MAZZOBEL), 3 CONTRE (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET)

Délibération N° 2021-03-04

Présentation : Samuel GOUY

Objet : Affectation du Compte de Résultat

Il convient d'affecter les résultats comme suit

- au compte de 002, la somme de 84 6622.81 € en recettes au budget de fonctionnement
- au compte 1068, la somme de 450 000 € en recettes au budget d'investissement,
- au compte 001, la somme de 1 105 650.02 € en recettes au budget d'investissement

et les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour la somme de 51 725.93 €

Après en avoir délibéré, sur présentation du maire, le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus **et autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-05

Objet : Vote des subventions municipales aux associations

Présentation : Samuel GOUY

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur l'attribution des subventions aux associations pour la somme de 8310 €. Après en avoir délibéré, sur présentation du maire, l'assemblée délibérante

DÉCIDE à la majorité absolue - 15 POUR, 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Pierre MAZZOBEL), 3 CONTRE (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET)

D'ATTRIBUER la subvention de 8310 € aux associations selon le tableau présenté au Conseil Municipal

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-06

Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS

Présentation : Franck SULPICE

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur l'affectation d'une subvention de fonctionnement de 6000 € au Centre Communal d'action sociale (CCAS) pour le budget 2021.

Après en avoir délibéré, sur présentation du maire, le Conseil Municipal **DÉCIDE à la majorité absolue 16 POUR, 3 ABSTENTION (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET) confirme** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS, à hauteur de 6000 € et **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-07

Objet : Vote du Taux d'imposition

Présentation : Samuel GOUY

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur les taux d'imposition 2021 selon les articles 1636 B du code des impôts et du L.2331-3 du code général des collectivités territoriales. Après en avoir délibéré, sur présentation du maire, l'assemblée délibérante

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition de la taxe foncière sur les Propriétés Bâties à 20 +15 = **35.43 %** et de la taxe foncière sur les Propriétés non bâties à **56.65 %**,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-08

Objet : Vote par Chapitre du Budget Primitif 2021

Présentation du budget : Samuel GOUY

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vote par chapitre du budget de fonctionnement et celui du budget d'investissement, d'un montant total :

- en dépenses et recettes de fonctionnement de **1 226 722.87 € en équilibre**
- En investissement pour un Sur équilibre de **848 796.96 € comprenant :**
- en dépenses d'investissement pour la somme de **1 593 867.93 €**
- en recettes d'investissement pour la somme de **2 442 664.89 €**

Après en avoir délibéré, sur présentation du maire, le conseil municipal **DÉCIDE à la majorité absolue 15 POUR**, 1 ABSTENTION (Jean-Pierre MAZZOBEL) 3 CONTRE (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET) **de voter** du budget tel que présenter ci-dessus et **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-09

Objet : Approbation du Compte de gestion – Travaux Connexes

Madame le maire précise que seules les personnes présentes votent le Compte de gestion

Madame le Maire ne pouvant le voter présente Monsieur Samuel GOUY à la présidence. MR Pascal Rabevolo se présente également. Après avoir voté à main levée, Mr Samuel GOUY est élu à la majorité absolue,

Délibération présentée par Monsieur Samuel GOUY, Président de séance

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion des travaux connexes considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, après en avoir délibéré, le conseil Municipal

DÉCIDE à la majorité absolue 13 POUR, 3 ABSTENTION (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET)

D'ARRÊTER le compte de gestion 2020 du budget des travaux connexes dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

DIT n'appeler ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-10

Objet : Approbation du Compte Administratif – Travaux Connexes

Madame le maire précise que seules les personnes présentes votent le Compte Administratif **Madame le Maire** ne pouvant le voter présente Monsieur Samuel GOUY à la présidence. MR Pascal Rabevolo se présente également. Après avoir voté à main levée, Mr Samuel GOUY est élu à la majorité absolue,

Conformément à l'article L.2121-31 et L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à voter par chapitre le compte administratif de l'exercice 2020 des travaux connexes, par chapitre, tant en dépenses/recettes de fonctionnement que des dépenses et recettes d'investissement.

DÉCIDE à la majorité absolue, 13 POUR, 3 ABSTENTION (Messieurs Pascal RABEVOLO, Hugues PHILOUZE, Christian JOUANNET), de voter les résultats d'exécution du Compte Administratif 2020 par chapitre de fonctionnement pour la somme de 2313.06 € et d'investissement par chapitre pour la somme de 220 670.22 € et pour un résultat de clôture pour la somme de 222 983.28 €

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Madame la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Nantes

Délibération N° 2021-03-11

Objet : Affectation du Résultat – Travaux connexes

Présentation :

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit : 2313.06 € en recettes de fonctionnement et la somme de 220 670.22 € en recettes d'investissement. Après en avoir délibéré, sur présentation du maire, l'assemblée délibérante,

APPROUVE à la majorité absolue 16 POUR et 3 ABSTENTION (Messieurs Rabevolo, Philouze, Jouannet), les résultats de l'exercice 2020 des travaux connexes et **DÉCIDE d'affecter** les résultats en recettes de fonctionnement la somme de 2313.06 € et la somme de **220 670.22 €** en recettes d'investissement

Délibération N° 2021-03-12

Objet : Budget 2021 – Travaux Connexes

Présentation du budget : Monsieur Samuel GOUY

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vote par chapitre du budget de fonctionnement et celui du budget d'investissement, des travaux connexes d'un montant total :

- en dépenses et recettes de fonctionnement de **2313.06 € en équilibre**
- en dépenses et recettes d'investissement pour la somme de **259 259.60 €**

Après en avoir délibéré, sur présentation du présent de séance l'assemblée délibérante,

APPROUVE à la majorité absolue 16 POUR et 3 ABSTENTION (Messieurs Rabevolo, Philouze, Jouannet), le budget de l'exercice 2021, par chapitre, en fonctionnement et en investissement - travaux connexes

Le Maire
Nadège PLACÉ

